

Image not found or type unknown



Litige sur une vente de scooter

Par **TRENTIN**, le **14/02/2009** à **10:43**

Bonjour,

Mon fils a vendu en octobre un scooter à un jeune homme pour la somme de 500€. Ce jeune homme est venu de son plein gré avec la somme en liquide, et la vente s'est effectuée normalement sans problème. Depuis décembre, sa mère conteste cette vente sous prétexte que son fils est mineur et qu'elle n'était pas d'accord avec son achat. Elle a fait appel à l'assistance juridique de son assurance qui nous a menacé de procédure devant un tribunal si nous ne lui rendions pas son argent en échange du scooter. Jusqu'où cette procédure peut-elle aller? Sommes nous dans l'obligation d'obtempérer?